

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 11 octobre à 20h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

Présents : MM. DE VAUJANY, CASTILLE, BARTON, CROS, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, KEMPEN, BAYSSIERES, BLOT, PELOUX.

Absente excusée : Mme PENON (procuration à M. VIDAL Jacques).

Absents : MM. DELMON, MATEOS, Mme COUTIER.

Secrétaire de séance : Thierry CASTILLE.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h10.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 22/08/16. Vote : UNANIMITÉ.

Mme le Maire demande l'autorisation de retirer un thème à l'ordre du jour à savoir : réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Vote : UNANIMITÉ.

SALLE MULTI-ACTIVITES A VOCATION SPORTIVE, TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITE, MISSION GEOTECHNIQUE, «COMPETENCE GEOTECHNIQUE SUD»

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la mission géotechnique de type G 2 à l'entreprise "Compétence Géotechnique Sud" domiciliée à SEYCHES, concernant les travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la Salle Multi-Activités ; accepte la proposition de prix de 1 850.00 € HT soit 2 220.00 € TTC.

GROUPE SCOLAIRE, ECOLE PRIMAIRE, TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU BLOC SANITAIRE, TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dit que des travaux ont été retirés du marché notamment concernant le lot n° 1 pour un montant total de - 4 948.75 € HT soit - 5 938.50 € TTC ; accepte de réaliser des travaux supplémentaires ; approuve les devis suivants :

- lot n° 1 : devis de l'entreprise SARL José RAMOS d'un montant de 248.66 € HT soit 298.39 € TTC ;
- lot n° 2 : devis de l'entreprise RENAUD et FILS d'un montant de 1 460.00 € HT soit 1 752.00 € TTC ;
- lot n° 3 : devis de l'entreprise CAPSTYLE d'un montant de 2 367.00 € HT soit 2 840.40 € TTC ;
- lot n° 4 : devis de l'entreprise CAPSTYLE d'un montant de 1 153.60 € HT soit 1 384.32 € TTC ;
- lot n° 5 : devis de l'entreprise BOSCHET d'un montant de 3 554.24 € HT soit 4 265.09 € TTC.

LOCATION SALLE DE SPORTS, TARIFS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 01/01/17, le tarif d'utilisation de la salle de sports pour des manifestations autres que sportives, comme suit :

- Associations ou privés de Cancon : 60.00 € par jour ; chauffage : 100.00 € ; caution : 300,00 € ;
 - Associations ou privés extérieurs : 160.00 € par jour ; chauffage : 150.00 € ; caution : 300,00 € ;
 - Participation frais montage et démontage du podium pour des privés : 80,00 € ; caution : 300,00 € ;
- Dit que les associations locales bénéficient d'une utilisation gratuite de la salle de sports une fois par an.

LOCATION SALLE MAISON DES ASSOCIATIONS, TARIFS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 01/01/17, le tarif d'utilisation d'une salle à la Maison des Associations, comme suit : 70.00 € par jour ; chauffage : 40.00 € ; caution : 300.00 € ; Dit que les associations locales bénéficient d'une utilisation gratuite.

LOCATION MATERIEL, TARIFS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 01/01/17, les tarifs de location du matériel communal, comme suit :

- Chaise : 0.40 € ; table : 1.20 € ; caution : 200.00 € ;
 - Podium (uniquement pour les associations de Cancon) : caution : 300.00 € ;
- DIT que les associations locales bénéficient du prêt gratuit ;

STATIONNEMENT HORS JOUR DE MARCHE, TARIFS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 01/01/17, le tarif de stationnement hors jour de marché comme suit, 11.00 € par jour.

PHOTOCOPIES, TARIFS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 01/01/17, les tarifs des photocopies, comme suit :

- Particuliers : A4 recto: 0.40 € ; A4 recto-verso: 0.50 € ; A3 recto: 0.50 € ; A3 recto-verso: 0.60 €
- Associations : A4 recto: 0.05 € ; A4 recto-verso: 0.10 € ; A3 recto: 0.10 € ; A3 recto-verso: 0.15 €.

FAX, TARIFS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 01/01/17, les tarifs des fax, comme suit :

- Fax envoyé en France : 2.70 €
- Fax envoyé vers l'étranger : 3.50 €

MODIFICATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres (9 voix pour ; 2 voix contre, 1 abstention) : décide en matière de Taxe d'Aménagement :

1. D'instituer le taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal ;
2. D'exonérer, totalement, en application de l'article L 331-9 du Code de l'urbanisme,
 - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
 - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
 - Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Dit que la présente délibération est valable pour une période d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

CREATION CONTRATS DE FAIBLE DUREE POUR REMPLACER UN TITULAIRE INDISPONIBLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, à compter du 1er octobre 2016 et pour toute la durée de l'indisponibilité de l'agent titulaire Clothilde PEREIRA, soit jusqu'au 31 mai 2017 :

- Un emploi d'adjoint administratif, sur le grade d'adjoint administratif principal 1ère classe, (échelon 5) Indice Brut : 457, Indice Majoré : 400, Indice Bonifié : 415 à temps incomplet à raison de 10h00 de travail par semaine ;
- Un emploi d'adjoint administratif, sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, Indice Brut : 340, Indice Majoré : 321, à temps incomplet à raison de 8h00 de travail par semaine ;

Dit que les contrats pourront être renouvelés.

MODIFICATION DU CONTRAT DE SUIVI D'ANALYSE CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de modifier, à compter du 1er septembre 2016, le contrat de suivi d'analyse au restaurant scolaire, conclu avec la société QSA Conseil ; dit que la prestation consiste en quatre analyses de surface semestrielles et une collecte d'échantillons semestrielle ; dit que la prestation s'élève à 45,78 € HT par semestre soit 91,56 € HT par an ; décide de résilier l'ancien contrat avec la société QSA Conseil en raison de l'évolution de la cantine scolaire.

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2015

Le Conseil municipal, après avoir entendu lecture du rapport, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres (9 voix pour, 3 abstentions) : prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, exercice 2015 ; dit qu'il sera tenu à la disposition du public en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROIRE :

- Fait un bilan rapide de la rentrée scolaire 2016 ;
- Donne lecture d'un courrier des enseignants adressé au Conseil municipal et faisant état d'un problème récurrent, au sein du groupe scolaire, depuis une dizaine d'années, à savoir la disparition d'objets divers (certains réapparaissent, d'autres non). Le personnel communal est visé et a été informé de ce courrier, fin août 2016, lors d'une réunion avec l'ensemble des agents affectés aux écoles et à la cantine scolaire. Dans le cadre d'une réorganisation générale, les plannings ont été revus ;

- Donne lecture d'un courrier de remerciement qui concerne une ATSEM et une enseignante de l'école Maternelle (compétence, disponibilité, dévouement) ;
- Rappelle que la rue des Ecoles a été fermée devant la mairie et la place du Foirail au niveau du jardin public. Il convient de revoir et de modifier le sens de circulation des véhicules et le cheminement du bus sur le parking des écoles. Il est question de rouvrir à la circulation une ancienne voie à proximité de l'ancienne gare (réunion de la commission « Travaux » pour travailler sur cette problématique). Concernant la rue des Tramways, c'est un cheminement piétons qui sera privilégié ;
- Fait un appel à la population au sujet du recensement des maisons fissurées suite à la sécheresse 2016. Les propriétaires concernés sont priés d'envoyer un courrier à la Mairie de Cancon accompagné, si possible, de photos, avant le 30 novembre 2016 ;
- La commission « Personnel » se réunira le mercredi 28 septembre 2016 à 9h00 et le lundi 24 octobre 2016 à 17h00 ;
- Le Conseil municipal se réunira le 11 octobre à 20h00.

M. CASTILLE :

- Donne le compte rendu de la réunion organisée, à la Mairie du Rayet, le mardi 20 septembre, au sujet du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à 43 communes. Il était demandé aux élus de travailler sur le thème suivant : "l'évolution démographique et ses conséquences" (au niveau des services, des voies, des réseaux...). Sur notre territoire, la plupart des commerces et des services se situe dans les 4 bourgs centres (Cancon, Castillonnes, Monflanquin et Villeréal). Qu'est-ce qui rend attractive une commune ? comment accueillir de nouveaux arrivants ? (l'offre de service au niveau de la santé est un critère déterminant).
- Donne le compte rendu de la réunion de chantier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Cancon, qui s'est déroulée le mardi 20 septembre 2016. La mise en place et le balisage du chantier commencent le 3 octobre 2016.

M. DE VAUJANY :

- Donne le compte rendu de la réunion du SMAVLOT "Commission Rivière" du 20 septembre 2016. Des travaux sur la Lède et ses affluents (160 Km de cours d'eau) vont être programmés. Une étude préalable qui s'élève à 64 680 €, est nécessaire ; Evoque le problème de la lutte contre la prolifération des ragondins, il est proposé aux communes de signer une convention avec le SMAVLOT ; enfin, un partenariat avec Agrobio 47 est en cours de réalisation afin d'inciter les agriculteurs à se diriger vers le bio.
- Souhaiterait réunir la commission "Travaux - Cimetière" afin de programmer certains travaux : pose d'une stèle au Jardin du Souvenir (pour permettre à ceux qui le souhaitent d'apposer une plaque) ; de plus, certaines concessions sont abandonnées depuis plusieurs années, une procédure pourrait être mise en place pour nettoyer les caveaux et les proposer à la vente.
- Informe qu'il est nécessaire, au regard de leur dangerosité, de faire tomber deux Acacias, rue du Pigeonnier.

Mme DUCLERCQ :

- Informe que la direction de l'école n'est pas assurée par une seule et unique personne. C'est un collégial d'enseignants qui assure cette fonction. La personne référante pour la Mairie est Cécile GARY (sauf pour les travaux : il s'agit de Magalie ROUVREAU) ;
- Rappelle qu'une aire de covoiturage est prévue devant la piscine municipale, à proximité du stade de rugby. Un recensement des besoins en panneaux d'indication "aire de covoiturage" sur plusieurs communes, réalisé par le Conseil départemental, est en cours et donnera lieu à une commande groupée ;
- Constate que le nombre de voitures garées le long de la route de Boudy à proximité de la Crèche et du Centre de Loisirs a fortement diminué (l'ensemble du personnel se gare, désormais, sur le parking prévu à cet effet).
- Informe qu'un rangement est en cours au 1er étage de la Mairie, dans l'ancien bureau des adjoints. Peut-on organiser une demi-journée de mobilisation des élus ?

Mme PELOUX :

- Demande à quelle date sont prévus les travaux de restauration de la Halle de Marché ? (Carole ROIRE, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours de préparation à l'atelier d'architecture, pas de précision sur la date exacte de commencement des travaux).

M. VIDAL :

→ Communique aux élus une remarque de Mme Monique PENON. Les organisateurs de la manifestation "3h00 VTT au Lac" ont trouvé la municipalité absente.

Carole ROIRE énonce que depuis juillet 2016 les associations doivent accomplir de nouvelles démarches pour réserver le matériel communal (signer une convention, remplir une fiche de prêt et fournir un chèque de caution). Le principe, qui est le même pour l'ensemble des associations, est que ces-dernières doivent récupérer le matériel communal demandé par leur propre moyen. Au cours du week-end en question, trois manifestations étaient organisées sur Cancon, le matériel était ainsi réparti entre les trois associations. Un adjoint était présent lors du coup d'envoi de la course et un rafraichissement a été offert par la Mairie (jus de fruit...).

→ Est satisfait des travaux de peinture réalisés au niveau des passages piétons sur la RN 21.

Mme KEMPEN :

→ Donne le compte rendu d'une réunion organisée le lundi 19 septembre au Lycée L'Oustal de Villeneuve-sur-Lot. Les étudiants souhaitent poursuivre le travail entrepris l'année passée et réaliser un projet sur la commune de Cancon. Il convient de déterminer sur quel projet ils pourraient travailler en sachant que celui-ci doit être mené à bien au cours du 1er semestre 2017 (analyser le déplacement des Canconnais et des touristes ? identité noisette ? ...). Les étudiants ont reçu l'année dernière un très bon accueil de la part des habitants de Cancon.

Mme BAYSSIERES :

→ Donne le compte de la réunion organisée à Monflanquin le jeudi 15 septembre 2016 sur le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Le PPRN "retrait gonflement des argiles" de Cancon doit être mis à jour.

Fait à CANCON, le 27 septembre 2016
Madame le Maire, Carole ROIRE